

PROVISOIRE

E/2007/SR.30

7 août 2007

Original: FRANÇAIS

CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

Session de fond de 2007

COMPTE RENDU ANALYTIQUE PROVISOIRE DE LA 30^e SÉANCE

tenue au Palais des Nations, à Genève,
le jeudi 12 juillet 2007, à 10 heures

Président: M. JAZAÏRY (Vice-Président) (Algérie)

SOMMAIRE

DÉBAT CONSACRÉ AUX ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES DES NATIONS UNIES
AU SERVICE DE LA COOPÉRATION INTERNATIONALE POUR LE DÉVELOPPEMENT
(*suite*):

ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES DES NATIONS UNIES AU SERVICE
DE LA COOPÉRATION INTERNATIONALE POUR LE DÉVELOPPEMENT (*suite*):

- a) SUITE DONNÉE AUX RECOMMANDATIONS DE POLITIQUE GÉNÉRALE
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ET DU CONSEIL (*suite*)
- c) COOPÉRATION SUD-SUD EN VUE DU DÉVELOPPEMENT
- b) RAPPORTS DES CONSEILS D'ADMINISTRATION DU PROGRAMME
DES NATIONS UNIES POUR LE DÉVELOPPEMENT (PNUD)/FONDS
DES NATIONS UNIES POUR LA POPULATION (FNUAP), DU FONDS
DES NATIONS UNIES POUR L'ENFANCE ET DU PROGRAMME ALIMENTAIRE
MONDIAL (PAM) (*suite*)

Les rectifications au présent compte rendu doivent être rédigées dans l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un mémorandum et être également incorporées à un exemplaire du compte rendu. Il convient de les adresser, une semaine au plus tard à compter de la date du présent document, au Groupe d'édition, bureau E.4108, Palais des Nations, Genève.

GE.07-62317 (F) 180707 080807

La séance est ouverte à 10 h 15.

DÉBAT CONSACRÉ AUX ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES DES NATIONS UNIES
AU SERVICE DE LA COOPÉRATION INTERNATIONALE POUR LE DÉVELOPPEMENT
(*suite*):

ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES DES NATIONS UNIES AU SERVICE DE
LA COOPÉRATION INTERNATIONALE POUR LE DÉVELOPPEMENT (*point 3 de l'ordre
du jour*) (*suite*):

- a) SUITE DONNÉE AUX RECOMMANDATIONS DE POLITIQUE GÉNÉRALE DE
L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ET DU CONSEIL (*suite*) (A/62/73-E/2007/52,
A/62/74-E/2007/54, E/2007/CRP.1, E/2007/CRP.3)
- c) COOPÉRATION SUD-SUD EN VUE DU DÉVELOPPEMENT (A/62/39)
- b) RAPPORTS DES CONSEILS D'ADMINISTRATION DU PROGRAMME DES
NATIONS UNIES POUR LE DÉVELOPPEMENT (PNUD)/FONDS DES
NATIONS UNIES POUR LA POPULATION (FNUAP), DU FONDS DES
NATIONS UNIES POUR L'ENFANCE ET DU PROGRAMME ALIMENTAIRE
MONDIAL (PAM) (*suite*)

M. SHA Zukang (Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales),
parlant de l'application de la résolution 59/250 de l'Assemblée générale relative à l'examen
triennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies,
remarque que plusieurs facteurs ont considérablement modifié la donne en matière de
développement depuis l'adoption de la résolution: l'adoption en 2005 de la Déclaration de Paris
sur l'efficacité de l'aide, l'apparition de nouveaux acteurs (fondations, secteur privé,
organisations non gouvernementales) et le renforcement de la coopération Sud-Sud.

Dans son rapport sur les activités opérationnelles de développement du système des
Nations Unies, le Secrétaire général mesure l'efficacité avec laquelle le système des
Nations Unies aide les pays en développement à réaliser leurs priorités nationales de
développement et les objectifs de développement convenus au plan international, et rend compte
de la réforme en cours au sein du système des Nations Unies. Sont notamment analysés dans le

rapport la durabilité des résultats obtenus, l'équilibre trouvé entre la recherche de résultats concrets au niveau des pays et la garantie à donner aux pays de programme de pouvoir accéder aux connaissances et compétences des organismes des Nations Unies et l'adéquation des modalités de financement des activités opérationnelles.

Il en ressort que des progrès ont été réalisés en matière de renforcement des capacités, de coopération Sud-Sud, de passage de la phase des secours aux activités de développement, d'égalité des sexes et d'évaluation, mais que des difficultés demeurent, au niveau des pays, sur le plan des ressources humaines et de la cohérence et de l'efficacité de l'action du système des Nations Unies, ainsi que concernant le financement des activités opérationnelles, constitué pour une part croissante de fonds préaffectés. En 2005, les ressources de base ne représentaient plus que 43 % des contributions.

Il y a lieu de noter avec satisfaction que la part des pays non membres du Comité d'aide au développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) dans les contributions versées aux activités opérationnelles a augmenté du fait du renforcement de la coopération Sud-Sud, et que la part des dépenses affectées aux pays les moins avancés est passée de 30 % en 2001 à 40 % en 2005.

M. AKRAM (Pakistan), parlant au nom du Groupe des 77 et la Chine, dit que la question à l'examen est d'autant plus importante que l'Assemblée générale est appelée à procéder à sa soixante-deuxième session à l'examen triennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies, que les États membres ont reçu les recommandations du Groupe de haut niveau sur la cohérence de l'action du système des Nations Unies et que le Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) est saisi du plan stratégique du PNUD pour la période 2008-2011.

L'Assemblée générale est le seul organe habilité à décider de l'orientation des activités opérationnelles des Nations Unies. Ces dernières doivent garder leur caractère universel, neutre, multilatéral et librement consenti, continuer de prendre la forme de dons et de répondre de manière souple aux besoins de développement des pays de programme, et être exécutées au profit des pays bénéficiaires, à la demande de ceux-ci et en conformité avec leurs propres politiques et priorités de développement. Dans les activités opérationnelles menées au niveau des pays, les partenaires, le système des Nations Unies, les institutions de Bretton Woods et les

donateurs bilatéraux se doivent d'appliquer le principe du contrôle et de la conduite des stratégies de développement par les pays bénéficiaires.

L'examen triennal des activités opérationnelles doit se fonder avant tout sur la recherche d'un rôle plus grand pour les organismes des Nations Unies en matière de développement et la nécessité d'atteindre les objectifs de développement convenus au plan international.

La question centrale demeure la quantité et la qualité de l'aide au développement apportée par le système des Nations Unies. Or, le déséquilibre croissant entre ressources de base et autres ressources nuit à la cohérence des programmes de développement des Nations Unies, y compris au niveau des pays. Ainsi, plus de 45 % des fonds versés par le PNUD vont à des projets et programmes relatifs à la gouvernance, contre 25 % seulement pour les programmes de lutte contre la pauvreté. Le plus souvent, l'assistance tant multilatérale que bilatérale ignore les politiques et plans nationaux et est accordée sous réserve de passer les contrats en découlant avec tel ou tel. De plus, le financement de l'aide est incertain. Sur ce plan, les économies réalisées grâce aux efforts de rationalisation à l'échelle du système doivent être réinjectées dans les activités du système des Nations Unies pour le développement.

La cohérence aux niveaux national et international suppose aussi la participation des institutions de Bretton Woods, si elles sont représentées au niveau des pays, et des partenaires de développement bilatéraux. L'impératif de cohérence des activités du système des Nations Unies pour le développement suppose aussi le renforcement des mécanismes régionaux de coordination, dans le cadre notamment du rôle reconnu aux commissions régionales dans les textes issus des grandes conférences et réunions au sommet, ainsi que de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire. Les activités doivent porter sur les enjeux de développement à long terme et promouvoir le renforcement des capacités nationales indispensable pour que les pays puissent donner suite à leurs priorités nationales et réaliser les objectifs de développement convenus au plan international. À cet égard, le système des Nations Unies doit utiliser, dans la plus large mesure possible, l'expertise et les techniques nationales disponibles, veiller au transfert des technologies nouvelles vers les pays en développement, faciliter l'accès de ces pays aux services offerts, notamment ceux des commissions régionales, et promouvoir dans les activités opérationnelles menées au niveau des pays des échanges d'informations sur les pratiques optimales.

Aucune restriction ne devrait entraver la capacité des gouvernements nationaux de définir leurs priorités et de sélectionner leurs partenaires en matière de développement, ou de décider des relations qu'ils souhaitent avoir avec les organismes de développement des Nations Unies au niveau du pays. Pour pouvoir atteindre les objectifs de développement convenus sur le plan international, les pays en développement doivent aussi avoir accès aux technologies nouvelles et émergentes, dont les techniques de l'information et de la communication.

Le Groupe des 77 et la Chine s'inquiètent de l'accent excessif mis sur des questions telles que les droits de l'homme, l'égalité entre les sexes ou l'assistance humanitaire dans le contexte des activités opérationnelles. Les pays en développement y voient un prétexte à assortir l'aide internationale au développement de nouvelles conditions et un facteur de discrimination et de distorsion de leurs stratégies et plans nationaux.

M. ESTEVES (Portugal), parlant au nom de l'Union européenne, des pays candidats (Turquie, Croatie et ex-République yougoslave de Macédoine), des pays du processus de stabilisation et d'association et candidats potentiels (Albanie, Monténégro et Serbie), ainsi que de l'Islande, de l'Ukraine, de la République de Moldova, de l'Arménie et de la Géorgie, dit que l'examen triennal complet à venir des activités opérationnelles du système des Nations Unies pour le développement est l'occasion d'approfondir les réformes entreprises à la suite de l'examen triennal effectué en 2004. Pour être «Unis dans l'action», il importe d'élaborer un instrument de programmation commun et de mettre en place un système de suivi et d'évaluation conjoint au niveau des pays. Par ailleurs, les programmes des Nations Unies doivent s'inspirer des priorités nationales, faire fond sur les services et compétences disponibles dans le système, y compris dans les institutions spécialisées, dont les atouts propres doivent être privilégiés.

Le système des Nations Unies doit intensifier son action en matière de renforcement des capacités, améliorer le suivi et l'évaluation et définir plus clairement son rôle dans ces domaines. À cet égard, les organismes des Nations Unies qui s'occupent du développement doivent utiliser, dans la plus large mesure possible, les modalités de l'exécution nationale des projets et l'expertise et les techniques nationales disponibles, comme norme de la mise en œuvre des activités opérationnelles.

Au Sommet mondial de 2005, les chefs d'État et de gouvernement sont convenus d'œuvrer à intégrer les droits de l'homme dans l'ensemble du système des Nations Unies et bon nombre

d'organismes des Nations Unies se sont attelés à la tâche. Il convient de renforcer la capacité des équipes de pays d'appuyer les États membres qui le souhaitent dans leurs efforts visant à renforcer la protection des droits de l'homme. La question de l'égalité entre les sexes doit aussi bénéficier d'une plus grande priorité dans les organismes des Nations Unies, qui doivent se doter de mécanismes spécifiques en la matière et rendre compte des résultats obtenus.

Les coordonnateurs résidents sont essentiels à la coordination des activités opérationnelles de développement au niveau des pays et doivent être investis d'une plus grande autorité. Cela suppose qu'ils ne soient plus uniquement responsables des programmes de pays du PNUD et soient redevables de leur activité devant tous les organismes concernés. Cela étant, le renforcement du système des coordonnateurs résidents, l'intégration des programmes et la création de nouveaux mécanismes interinstitutions posent des problèmes en matière d'obligation redditionnelle, de supervision et de gouvernance qui devraient être traités dans les rapports et projets de résolution sur lesquels l'Assemblée générale sera appelée à se prononcer concernant l'examen triennal des activités opérationnelles.

Pour ce qui est du financement des activités opérationnelles, l'Union européenne œuvrera à garantir aux activités opérationnelles des ressources de base pluriannuelles suffisantes et prévisibles et voit d'un œil favorable l'idée d'un code de conduite relatif à cette question. Au niveau des pays, l'Union européenne est disposée à envisager de regrouper plus souvent les contributions plutôt que de financer des projets ou programmes isolés. Enfin, s'agissant du financement intégré des projets pilotes de bureau unique, les organismes des Nations Unies devraient continuer à réfléchir à des modalités permettant de divulguer de manière transparente les différentes sources de financement, y compris pour les ressources de base.

Il est essentiel de parvenir à une entière compatibilité entre les différents organismes des Nations Unies pour ce qui est de la planification des ressources, notamment des ressources humaines, des services communs et de l'évaluation. Les efforts visant à réduire les coûts de transaction et à renforcer l'efficacité doivent d'abord bénéficier aux pays en développement. À cet égard, il serait utile d'évoquer la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide dans le projet de résolution relatif à l'examen triennal des activités de développement. Enfin, simplification et harmonisation sont deux éléments susceptibles d'avoir une incidence sur la coopération pour le développement des Nations Unies et les ressources qui lui sont allouées.

M. CHAVE (Observateur de la Suisse) dit que, les recommandations du Groupe de haut niveau sur la cohérence de l'action du système des Nations Unies recoupant largement les recommandations adoptées par l'Assemblée générale en 2004 à l'occasion de l'examen triennal complet des activités opérationnelles de développement, le rôle du Conseil économique et social et de l'Assemblée générale dans la direction et la coordination des activités opérationnelles n'a pas changé.

Sur le plan de leur financement, les activités opérationnelles de développement souffrent du fait que trop de fonds versés sont affectés à des programmes prédéterminés. De plus, les contributions étant relativement imprévisibles et les procédures de partage des charges peu claires, voire inexistantes, l'action des organismes des Nations Unies est moins régie par les accords multilatéraux que par les priorités des donateurs. Une solution consisterait à développer le principe de «bonne donation» sur la base des critères suivants: prévisibilité et qualité du financement, annonces de contributions pluriannuelles, accent mis sur les ressources de base, approche réaliste du partage des charges. Certains pays en développement à revenu intermédiaire (tranche supérieure), en particulier ceux qui sont contributeurs nets à l'aide au développement, pourraient participer à la mise en œuvre de cette idée. Par ailleurs, il faut inciter davantage les États à contribuer aux ressources de base des organismes des Nations Unies en leur garantissant efficacité et transparence dans l'emploi des fonds. S'agissant des contributions extrabudgétaires, qui resteront un élément important du financement de ces organismes, il convient de réfléchir à des moyens nouveaux de les aligner sur les priorités budgétaires et programmatiques. Le Groupe de haut niveau a fait des propositions qui doivent être évaluées au vu de leur capacité de mobiliser des ressources supplémentaires de manière durable, de renforcer la cohérence de la programmation, de réduire les coûts de transaction encourus par les partenaires de développement et de renforcer l'autorité du système multilatéral.

S'agissant de la cohérence, la Suisse se félicite de l'adoption des nouvelles directives du Groupe des Nations Unies pour le développement concernant le bilan commun de pays et le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement bien que l'un et l'autre ne puissent répondre à l'ensemble des besoins et des priorités des gouvernements partenaires. Les programmes communs, prolongements logiques des plans-cadres, peuvent contribuer à réduire les coûts de transaction pour les gouvernements et les donateurs en obligeant les organismes des Nations Unies à adopter un plan de travail et un budget communs. Ils offrent également la

possibilité aux organismes non résidents et aux institutions spécialisées de prendre part aux programmes en vue d'atteindre des objectifs communs et permettent d'utiliser au mieux leurs contributions. Par ailleurs, il faut redoubler d'efforts pour achever d'harmoniser les cycles de planification des organismes et pour les synchroniser pleinement avec les instruments et cycles nationaux de programmation. Il conviendrait également d'encourager davantage d'organismes à déléguer plus de responsabilités à leurs représentants dans les pays et à procéder à une programmation pluriannuelle au niveau des pays pour permettre aux institutions spécialisées de participer pleinement aux plans-cadres et de contribuer efficacement à la réalisation des objectifs communs. Enfin, malgré les progrès accomplis, beaucoup reste à faire pour assurer une cohérence entre les plans-cadres et les cadres stratégiques utilisés par les institutions financières internationales dans les pays.

M. SAVOSTYANOV (Fédération de Russie) dit que, l'examen triennal complet des activités opérationnelles, qui se fera à la lumière des recommandations faites par le Groupe d'experts de haut niveau sur la cohérence à l'échelle du système, doit rester le principal mécanisme au sein duquel on élabore des orientations sur les activités opérationnelles, les décisions qui y sont prises devant déboucher sur l'adoption de mesures concrètes concernant les activités des fonds et des programmes. La structure à trois niveaux de l'examen en fait un des mécanismes intergouvernementaux les plus efficaces; il convient donc de rationaliser son fonctionnement et de renforcer son efficacité plutôt que de mettre en place de nouveaux organes et institutions. Sur un plan financier, force est de constater que la tendance générale est à une diminution de la part des ressources de base dans les fonds administrés par les organismes des Nations Unies; il faudrait donc que les organismes des Nations Unies qui s'occupent du développement utilisent plus systématiquement les ressources autres que les ressources de base pour financer leurs activités normatives. La Fédération de Russie soutient les mesures visant à renforcer les capacités des pays, en particulier les capacités techniques et technologiques, grâce à la coopération Sud-Sud et à l'aide extérieure. Elle appuie également les efforts entrepris pour renforcer la cohérence et la coordination à l'échelle des pays tout en déplorant que l'on exagère l'inefficacité et la fragmentation du système des Nations Unies pour le développement. Toutefois, pour améliorer la situation, elle est favorable à un regroupement raisonnable des activités du système des Nations Unies dans les pays récipiendaires qui, sans porter atteinte à l'identité propre des organismes concernés ni à leur indépendance, attirerait davantage les

donateurs. L'initiative Unité d'action est sans doute une bonne façon de rendre le système des Nations Unies plus cohérent, mais sa viabilité et son efficacité restent à prouver. La recherche de la cohérence pourrait également passer par l'amélioration des instruments de programmation communs comme les plans-cadres, dont la plupart ne portent pas globalement sur les objectifs de développement convenus au niveau international, qui relèvent des institutions spécialisées, ce qui affaiblit la contribution générale du système des Nations Unies au développement. En outre, il conviendrait de renforcer le système des coordonnateurs résidents, qui devrait reposer sur les principes de participation, de collégialité, de transparence et de responsabilisation. À cet égard, il faudrait notamment charger un organe intergouvernemental d'en contrôler le fonctionnement: le Conseil économique et social, qui coordonne les activités de l'ensemble du système des Nations Unies pour le développement, serait tout indiqué. Enfin, on doit également mettre l'accent sur un renforcement de la coopération entre les fonds et les programmes opérationnels et les commissions régionales afin d'améliorer considérablement l'efficacité et l'utilisation rationnelle des fonds dans le cadre des initiatives mises en œuvre et de donner l'image d'un système plus cohérent.

M^{me} SMITH (Observatrice de l'Australie) dit que pour son pays, la priorité absolue dans l'examen triennal complet de 2007 est d'œuvrer à ce que le système opérationnel des Nations Unies fonctionne bien et débouche sur des résultats concrets, mesurables et mesurés en vue d'atteindre les objectifs de développement des pays. Si des progrès ont été faits dans le domaine de l'institutionnalisation de l'égalité des sexes au sein des activités opérationnelles du système des Nations Unies, il reste toutefois encore beaucoup à faire. Pour que les activités des organismes des Nations Unies à l'échelle des pays soient cohérentes, il faut mettre en place un seul plan-cadre qui réunisse tous les fonds, programmes et organismes dans un pays et encourager les initiatives de certains qui, dans un souci d'efficacité, de cohérence et d'une meilleure utilisation des ressources, se dotent d'un plan-cadre commun. C'est dans ce sens que l'Afrique du Sud s'est lancée dans une évaluation globale – plutôt que domaine par domaine – des activités des organismes des Nations Unies sur son territoire; il conviendra d'en tirer les enseignements dans l'examen triennal complet. Par ailleurs, développer les capacités doit être une tâche prioritaire: améliorer la planification, la gestion, les résultats et la responsabilisation permet aux services ministériels compétents de mieux appliquer et coordonner la stratégie nationale de développement et l'aide extérieure. En outre, si des progrès ont été faits concernant

le passage de la phase des secours aux activités de développement, la prise en main du processus par les acteurs concernés, la coordination, les capacités et les ressources sont encore insuffisantes. Deux autres objectifs fondamentaux doivent être pris en compte dans l'examen triennal complet, à savoir: accroître l'efficacité de l'aide – en vue de diminuer les coûts de transaction pour les partenaires, d'obtenir de meilleurs résultats en matière de développement et de favoriser l'appropriation nationale des programmes – et renforcer la responsabilisation du système à l'égard de ses organes de supervision, des donateurs, des gouvernements partenaires et surtout des populations des pays en développement.

M. MIYAGAWA (Observateur du Japon) estime que les débats de l'examen triennal complet doivent reposer sur l'idée d'une appropriation nationale et sur le rôle central de l'être humain. L'amélioration du fonctionnement du système des Nations Unies pour le développement passe par un renforcement, d'une part, des bilans communs de pays et des plans-cadres à l'échelon local et un recentrage des commissions régionales sur des activités analytiques et normatives et, d'autre part, du système des coordonnateurs résidents, dont le rôle doit être clairement défini; il faudrait, partant, étudier comment le PNUD pourrait éviter les chevauchements d'activités avec les autres organismes et parallèlement, évaluer les huit programmes pilotes. Par ailleurs, pour contribuer de façon significative à éliminer la pauvreté, l'aide apportée aux pays doit s'accompagner obligatoirement d'un renforcement de leurs capacités, d'où l'importance des dispositions énoncées aux paragraphes 61 et 64 du Rapport du Secrétaire général. L'examen triennal complet doit permettre de définir une stratégie en matière de coopération Sud-Sud, faute de quoi les ressources dont celle-ci bénéficie demeureront insuffisantes et imprévisibles et l'échange d'informations entre les organismes limité. En ce qui concerne l'égalité des sexes, il serait utile de concevoir, d'appliquer et d'évaluer les projets et les programmes davantage sous cet angle dans les bilans communs de pays et les plans-cadres. S'agissant du passage de la phase des secours à celle de l'aide au développement, il faudrait savoir dans quelle mesure et dans quels domaines le système des Nations Unies pour le développement pourrait davantage collaborer avec la Commission de consolidation de la paix, renforcer la coordination entre le Bureau de la coordination des affaires humanitaires et le PNUD, et entre le PNUD et d'autres organismes humanitaires et de développement, notamment la Banque mondiale et les banques régionales de développement. Si la réalisation des objectifs du Millénaire relève avant tout de la responsabilité de chaque gouvernement, il faut aider l'État à

s'approprier les programmes, donc appuyer les initiatives locales, d'où la nécessité de promouvoir les partenariats avec la société civile, les organisations non gouvernementales et d'autres entités locales.

M^{me} KHARASHUN (Biélorus) dit que son pays appuie la proposition visant à améliorer la coordination entre les programmes et les fonds des Nations Unies et appuie tout mécanisme qui favorise le transfert de technologie. Toutefois, il faut se garder d'une centralisation des activités opérationnelles qui nuirait aux activités propres des institutions et des organismes. Le Biélorus soutient les mesures prises par l'Administrateur du PNUD pour renforcer le système des coordonnateurs résidents et mieux harmoniser les programmes avec les priorités nationales en matière de développement. La contribution du PNUD à travers ses programmes de pays est très importante dans de nombreux domaines. Toutefois, quels que soient les résultats des programmes pilotes, il faudra respecter la liberté des gouvernements face aux mécanismes de coordination de l'ONU et éviter d'imposer des dates butoirs artificielles. En outre, les décisions doivent être prises conformément aux statuts des programmes et des fonds en tenant compte des obstacles économiques et sociaux qui, notamment, empêchent d'améliorer la vie des femmes et les exposent à la traite. Ce dernier objectif est important pour le Biélorus et nécessite la mise en place de stratégies et de programmes d'action particuliers dans le cadre de l'ONU. Par ailleurs, la coopération Sud-Sud, qui existe depuis longtemps et constitue un facteur de progrès économique et social, mérite à ce titre d'être soutenue en veillant notamment à ce que les possibilités offertes par le système des Nations Unies soient utilisées de manière plus systématique et plus cohérente.

M^{me} DJAJAPRAWIRA (Indonésie) estime que la viabilité à long terme des programmes de développement passe, non seulement par une prise en compte des besoins propres du pays, mais aussi par une plus grande maîtrise de ces programmes par le pays lui-même et par un renforcement de ses capacités. L'appropriation nationale exige en fait de donner davantage de latitude au gouvernement grâce à une coordination et une cohérence accrues des politiques et des programmes. Pour qu'il fonctionne correctement, le système des Nations Unies doit pouvoir compter sur des ressources suffisantes permanentes, prévisibles et sûres. Or, ces dernières années, ce sont les ressources autres que les ressources de base – lesquelles financent les activités opérationnelles – qui ont augmenté. Il est de la plus haute importance d'assurer une cohérence à l'échelle nationale entre le système des Nations Unies et les institutions financières internationales afin d'éviter notamment les chevauchements

d'activités et progresser vers la réalisation des objectifs du Millénaire. Comme la contribution de la coopération Sud-Sud à l'élimination de la pauvreté ne fait aucun doute, pas plus que sa complémentarité avec la coopération Nord-Sud, l'Indonésie demande au système des Nations Unies de continuer à apporter son soutien à cette coopération triangulaire.

M. MOLINA (Observateur du Venezuela) dit que son pays s'est engagé à renforcer les actions et les procédures qui traduisent une véritable démocratisation de la prise de décisions à l'échelle mondiale en matière de coopération Sud-Sud. Les pays en développement doivent demander de toute urgence la mise en place des conditions nécessaires au développement durable des populations. Ces dernières années, à l'échelle de l'Amérique latine et des Caraïbes, le Venezuela a octroyé des aides remboursables – pour près de 450 millions de dollars des États-Unis – et non remboursables – pour un montant de 15 millions de dollars É.-U. – dans des divers domaines. Dans le secteur de l'énergie, des accords pétroliers ont été signés; l'initiative Telesur a été lancée pour accroître la pluralité des moyens de communication; la banque du Sud a été créée afin notamment de contribuer au développement social et économique de ses États membres. Le Venezuela coopère également avec des pays africains en leur accordant des crédits non remboursables; il a par exemple versé en 2001 un million de dollars É.-U. au secrétariat de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification et un million de dollars É.-U. en 2005 au programme de développement durable du bassin du Niger, sans oublier une contribution de 12 millions de dollars É.-U. dans le cadre d'une convention d'assistance économique conclue entre le Venezuela et le Programme alimentaire mondial (PAM). Il reste toutefois encore beaucoup à faire pour offrir à toutes les populations de la région comme du monde la possibilité de vivre en paix et dans le respect de la justice sociale.

M^{me} RIVINGTON (Canada) souhaiterait que la résolution de 2007 de l'Assemblée générale sur les activités opérationnelles contienne dans la mesure du possible des objectifs à échéance précise et des points de repère clairs. Si de nombreux progrès ont été accomplis à l'échelle des pays, divers obstacles empêchent un travail plus approfondi: manque d'uniformisation des règles et procédures; nécessité pour les équipes de pays de se repositionner pour répondre aux besoins changeants des pays; manque d'adaptation des structures régionales et difficulté pour les organismes extérieurs de contribuer efficacement au travail d'équipe à l'échelle des pays; nécessité d'un changement au niveau de la culture institutionnelle pour consolider le système des coordonnateurs résidents, lesquels doivent être les principaux

interlocuteurs du gouvernement et des chefs d'équipe efficaces et impartiaux; adoption incomplète par les institutions des normes du Groupe des Nations Unies sur l'évaluation; et incapacité à assurer le suivi des affectations de crédits et des dépenses en matière d'égalité des sexes.

Les principes énoncés dans la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide constituent un outil précieux pour évaluer les progrès réalisés. Les conseils que le Groupe des Nations Unies sur l'évaluation fournira prochainement quant à la manière d'établir des points de comparaison et d'évaluer les pays pilotes seront également utiles pour améliorer les futurs programmes. Il serait souhaitable que le prochain rapport renferme des recommandations propres à remédier aux lacunes en matière de surveillance et de gouvernance. Il importe aussi d'encourager le système des Nations Unies à mettre au point, appliquer, puis évaluer, un plan d'action visant la pleine intégration d'une démarche soucieuse de l'égalité des sexes dans l'ensemble du système. Il serait bon que toutes les équipes de pays des Nations Unies utilisent un ensemble d'indicateurs de rendement communs dans ce domaine. En conclusion, la délégation canadienne souscrit aux observations faites par la délégation suisse sur la cohérence des activités, par la délégation australienne sur la nécessité de continuer de se fonder sur l'examen triennal de 2004 et par la délégation indonésienne sur la nécessité d'éviter les doubles emplois au niveau de l'action des donateurs dans les pays.

M^{me} MOORE (Nouvelle-Zélande) dit que si des progrès importants ont été réalisés depuis l'examen triennal de 2004, il reste encore beaucoup à faire pour aligner l'action du système des Nations Unies sur celle des pays et travailler plus efficacement avec les autres partenaires de développement, notamment les donateurs, la société civile et le secteur privé. Le prochain examen triennal sera l'occasion d'améliorer le fonctionnement du système des Nations Unies pour le développement au niveau des pays, en particulier en ce qui concerne la cohérence et l'impact, la prise en compte des dimensions régionales, le renforcement du rôle du coordonnateur résident, la réduction des coûts de transaction, le renforcement des capacités et l'action humanitaire, l'intégration d'une démarche soucieuse de l'égalité des sexes et l'évaluation des activités opérationnelles. La nécessité de faire concorder les stratégies et programmes du système avec les plans nationaux et les priorités de développement des pays bénéficiaires mérite d'être particulièrement soulignée.

Évoquant l'action menée dans la région du Pacifique, la délégation néo-zélandaise dit qu'une plus grande coordination et un meilleur ciblage des interventions du système des Nations Unies ont eu des effets positifs. Un plan-cadre commun a été mis au point pour 14 petits États insulaires en développement compte tenu des plans régionaux et nationaux. Le Gouvernement de la Papouasie-Nouvelle-Guinée a par ailleurs appuyé sans réserve une présence des Nations Unies plus cohérente dans le pays et encouragé l'élaboration d'un plan-cadre.

M. BENFREHA (Algérie) dit que sa délégation souscrit à la déclaration faite par la délégation pakistanaise au nom du Groupe des 77 et de la Chine. Il souligne la nécessité que les activités opérationnelles pour le développement s'appuient sur les priorités nationales, que les entités nationales participent à leur exécution et que les autorités nationales demeurent à cet égard le principal canal de communication avec le système des Nations Unies. Il importe de remédier, conformément aux principes énoncés dans les textes fondamentaux relatifs au développement et en respectant les mandats de chacun, aux problèmes de la fragmentation des projets et programmes et au manque de cohérence des activités et de réduire les coûts de transaction en harmonisant et en simplifiant les procédures administratives et les normes comptables et en mettant en commun les moyens disponibles. Il faut s'attaquer aussi à la question du financement des activités opérationnelles, notamment au problème de la diminution de la part des ressources de base: il importe à cet égard d'assurer un financement prévisible et stable dans le cadre de plans de financement pluriannuels en se fondant essentiellement sur les budgets ordinaires. Le recours aux ressources de base pour financer la mobilisation de fonds supplémentaires risque de compromettre l'application des mandats fondamentaux confiés aux organismes des Nations Unies.

Le système des Nations Unies doit d'autre part intégrer la coopération Sud-Sud dans les programmes des activités opérationnelles, en tenant compte de la spécificité d'une telle coopération, et notamment appuyer à cet égard la mise en œuvre du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique en encourageant la coopération triangulaire. L'évaluation des activités opérationnelles nécessite une uniformisation des méthodes et des arrangements institutionnels. Réaffirmant son attachement au caractère neutre, multilatéral, universel et volontaire, des activités opérationnelles de développement, la délégation algérienne souhaite que de tels principes restent à la base des consultations menées sur la cohérence des activités du

système des Nations Unies pour garantir une coopération fructueuse en faveur du développement.

M. BREVIK (Observateur de la Norvège) dit que la communauté internationale doit redoubler d'efforts sous peine de ne pas atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement. Le système des Nations Unies, en particulier, à l'occasion du nouvel examen triennal, qui devra se fonder sur les recommandations du Groupe de haut niveau sur la cohérence, doit renforcer la coordination et l'efficacité de son action. Il doit se repositionner de façon à être en mesure de répondre au mieux aux demandes nationales tout en permettant aux pays de contrôler pleinement leur processus de développement. La Norvège appuie le renforcement du système des coordonnateurs résidents, qui doivent être dotés d'attributions, de ressources et de responsabilités appropriées et disposer d'un cadre commun pour la gestion, la programmation et le suivi.

La délégation norvégienne encourage le Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination à continuer de faciliter la coopération et la cohérence au niveau national grâce à l'harmonisation des pratiques et à l'élimination des goulets d'étranglement structurels. Une gouvernance intergouvernementale permettant de répondre efficacement aux demandes nationales et d'assurer l'appropriation nationale des projets suppose la mise en place de mécanismes pour la supervision et l'approbation des programmes pilotes mis en œuvre dans le cadre de l'initiative Unité d'action des Nations Unies. Il serait souhaitable d'engager des discussions, dans le cadre de l'examen triennal, en vue de l'établissement d'un mécanisme de gouvernance central. En attendant, les programmes pilotes devraient pouvoir être examinés par les conseils d'administration des fonds et programmes à l'occasion de leurs réunions conjointes.

La Norvège, qui se situe au premier rang dans le monde pour l'APD rapportée au revenu national brut, insiste sur la nécessité d'augmenter l'assistance au développement, notamment de prévoir des incitations en vue de réorienter cette assistance vers un financement de base, prévisible et pluriannuel, sachant que le système des Nations Unies obtiendra d'autant plus de ressources de base qu'il saura se montrer performant et responsable. Il serait souhaitable à cet égard d'intégrer la Déclaration de Paris dans le système en l'incluant dans l'examen triennal complet des activités opérationnelles.

M. MUKHTAR (Soudan) dit que la question à l'examen est essentielle puisqu'il s'agit de mettre en place une plate-forme commune pour les activités de coopération du système des Nations Unies. Le Soudan fait tout son possible pour faciliter la coopération internationale. Il s'efforce notamment, avec l'aide du système des Nations Unies, d'offrir à chacun de ses citoyens un travail décent. La loi sur le travail qu'il a adoptée en 2007 est conforme aux normes internationales et la Commission des droits de l'homme du Soudan veille à garantir des conditions de travail décentes. Divers programmes sont par ailleurs mis en œuvre pour favoriser le développement social et le renforcement des institutions. Mais la situation en matière de pauvreté reste dramatique et justifie le maintien d'une assistance à un niveau aussi élevé qu'en temps de guerre. Les autorités soudanaises sont disposées à coopérer avec le système des Nations Unies et avec les autres pays pour éliminer les obstacles qui freinent la mise en œuvre des programmes de développement. Il importe que l'évaluation des résultats et de l'action des responsables de l'exécution soit fondée sur des critères communs et que les expériences positives, comme celle de l'Afrique du Sud, soient être mises à profit.

M^{me} YANG Ningning (Chine) considère qu'il est urgent d'aborder de façon plus systématique les activités visant à renforcer les capacités nationales et de raffermir les orientations au niveau macroéconomique. Les gouvernements des pays bénéficiaires devraient jouer un rôle de coordination plus actif dans la formulation du bilan commun de pays et du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement. Il est également nécessaire de réfléchir plus avant au moyen d'établir des modèles d'application au niveau national et de recourir davantage aux compétences nationales.

En matière de financement, la délégation chinoise espère que les différents organismes et institutions des Nations Unies rechercheront activement le moyen d'améliorer la structure des ressources et de minimiser autant que possible les effets néfastes des ressources extrabudgétaires. S'agissant de la réforme des activités opérationnelles, il importe de tenir compte des vues des pays en développement. Au lieu d'établir un calendrier artificiel, il serait préférable de procéder par étapes pour essayer de mettre au point, dans le cadre de vastes consultations, un programme de réforme réaliste et acceptable par tous. La situation particulière de chaque pays devrait être prise en compte et les vues des gouvernements respectées. Aucune recommandation figurant dans le rapport du Groupe de haut niveau ne devra être appliquée tant que les États membres ne seront pas parvenus à un consensus sur l'ensemble du rapport.

Pour tirer parti des immenses possibilités qu'offre la coopération Sud-Sud, il convient de remédier à des problèmes comme le manque de garantie au niveau des ressources et l'inefficacité du mécanisme de coordination et de gestion. Le système des Nations Unies pourrait à cet égard effectuer des études en vue de définir des domaines de priorité pour la coopération Sud-Sud et élaborer des plans d'action stratégiques qui serviraient de référence pour une action mutuellement complémentaire des pays en développement. Des mesures efficaces devraient en particulier être prises pour renforcer le rôle du Comité de haut niveau pour la coopération Sud-Sud et du Groupe spécial pour la coopération Sud-Sud.

M. CHANG (États-Unis d'Amérique) rappelle que, dans le document final du Sommet mondial de 2005, les chefs d'État et de gouvernement se sont engagés à aider les pays en développement à mettre en place des politiques et investissements qui favorisent la croissance économique soutenue, encouragent les petites et moyennes entreprises, stimulent la création d'emplois et le développement du secteur privé. Un tel objectif doit être au centre des activités opérationnelles de développement. Au lieu de parler abstraitement du renforcement des capacités, il faut voir comment le système des Nations Unies pourrait aider les pays à mettre en place des programmes et des investissements qui favorisent une croissance économique durable et à établir des institutions politiques et économiques qui protègent les intérêts et les droits des individus, des entreprises et de la société civile. De même, plutôt que d'appeler inlassablement à une augmentation des ressources de base des institutions des Nations Unies, mieux vaudrait veiller à ce que ces institutions gèrent leurs ressources avec transparence et rendent compte de l'utilisation des fonds qui leur sont alloués, le but étant que le maximum de ressources aille à ceux qui en ont besoin. Pour pouvoir obtenir des résultats, les institutions des Nations Unies doivent mettre en place – et certaines commencent à le faire – des mécanismes de transparence et de responsabilité ainsi que des systèmes rigoureux de suivi, d'évaluation, d'audit et d'établissement de rapports qui permettent de voir clairement l'emploi qu'elles font de leurs ressources.

M^{me} MAIERA (Brésil) déclare que, depuis le début des années 90, le Gouvernement brésilien a régulièrement renforcé sa coopération technique avec d'autres pays en développement, notamment dans le cadre de mesures bilatérales, et a partagé les connaissances techniques et les expériences réussies en matière de développement accumulées au cours des cinquante dernières années. Nombre des enseignements tirés sont exploités par des pays

confrontés à des difficultés semblables en matière de développement économique et social. Le Brésil s'est efforcé de satisfaire la demande croissante de coopération, en mettant l'accent sur les secteurs où il peut apporter une contribution, tels que l'agriculture, l'éducation ou la santé. Des projets ont également été mis en œuvre avec des organismes multilatéraux tels que l'Organisation des États américains, le PNUD, la FAO, ou la Banque mondiale.

On a assisté ces dernières années à un renforcement des relations politiques et économiques entre les pays en développement. Les pays les moins avancés et les pays sans littoral ont été les principaux bénéficiaires de la coopération Sud-Sud. Mais les pays à revenu intermédiaire devraient aussi pouvoir continuer à bénéficier de ce mode de coopération. À cet égard, il convient de mentionner la coopération que le Brésil a mise en place avec Cuba dans le domaine de la santé, et avec la Chine dans le secteur des technologies spatiales. Une trentaine de projets importants ont également été mis en œuvre avec les partenaires du MERCOSUR.

Malgré cette évolution positive, les pays en développement sont toujours confrontés à de graves problèmes découlant d'une répartition inégale des revenus, qui explique que des foyers de pauvreté importants subsistent dans ces pays. Dans ce contexte, il est important de conserver le caractère spécifique de la coopération Sud-Sud. Il serait peu judicieux d'appliquer à cette coopération la même approche conceptuelle que celle utilisée pour la coopération Nord-Sud, car les réalités politiques et économiques sont très différentes.

M. FARIA (Angola) déclare que, en dépit des progrès accomplis à l'échelle mondiale, les taux de pauvreté et de misère humaine restent élevés dans de nombreuses régions, notamment en Afrique subsaharienne, qui est à la traîne dans la réalisation des objectifs de développement.

Le Gouvernement angolais est d'avis que le système des Nations Unies devrait axer ses efforts sur l'appui aux stratégies nationales de lutte contre la pauvreté afin de rendre plus efficaces les efforts déployés sur le terrain. Les activités opérationnelles doivent être menées en fonction des priorités nationales. Le développement social relève certes de la responsabilité nationale des États, mais il ne sera pas possible d'atteindre les objectifs fixés si l'on n'y conjugue pas les efforts collectifs de la communauté internationale, ce qui nécessite un renforcement des partenariats mondiaux.

Le Gouvernement angolais a bénéficié d'une assistance très poussée en vue de sa reconstruction, de la part notamment de donateurs comme le Brésil, la Chine et d'autres pays du Sud. L'Angola est l'un des pays qui profitent le plus de la coopération Sud-Sud. Celle-ci est la clef de l'accélération du développement et de l'aide fournie aux pays en développement, notamment aux pays les moins avancés, pour leur permettre d'atteindre les objectifs de développement convenus au niveau international. Toutefois, elle ne doit pas se substituer à la coopération Nord-Sud mais la compléter, et compléter aussi d'autres formes plus classiques d'aide au développement.

M. BAGCHI (Inde) rappelle que le système des Nations Unies mène des activités de développement très variées par le truchement de 40 fonds, programmes et organismes. Dans son rapport relatif à l'examen triennal des activités opérationnelles pour le développement du système des Nations Unies, le Secrétaire général procède à une analyse utile des tendances générales des ressources financières allouées au système des Nations Unies pour le développement ainsi que de la prévisibilité et de la fiabilité de son financement. Il recense toutefois certains éléments préoccupants: il existe un déséquilibre entre les ressources de base et les autres ressources, en raison de l'accroissement de ces dernières; l'augmentation générale des ressources n'est pas à la hauteur des nouveaux mandats intergouvernementaux; et il est nécessaire de faire une distinction entre les ressources affectées aux activités humanitaires et celles attribuées à la coopération pour le développement à long terme, car une partie importante du financement des activités opérationnelles est destinée à l'aide humanitaire. Le rapport n'est pas non plus rassurant en ce qui concerne la réduction des coûts de transaction et le recouvrement des coûts. Ces questions devront être examinées lors des débats intergouvernementaux consacrés aux activités du système des Nations Unies pour le développement.

Dans son rapport, le Secrétaire général indique que le système des Nations Unies peut contribuer de manière significative au renforcement des capacités des pays en développement en leur apportant de vastes compétences techniques et de nombreuses pratiques optimales. Des progrès ont été accomplis dans ce domaine et les institutions des Nations Unies sont davantage conscientes de la nécessité de recruter du personnel national et d'exploiter les compétences des institutions nationales.

L'Inde soutient vigoureusement la coopération Sud-Sud qui se développe aujourd'hui et qui intègre les contributions des pays développés dans le cadre de partenariats triangulaires. Il faut toutefois veiller à ce que cette coopération ne se substitue pas à la coopération Nord-Sud.

Des efforts importants ont été accomplis en matière de parité entre les sexes, mais il semble que l'ONU doive redoubler d'efforts pour atteindre cet objectif au sein de son propre personnel, particulièrement pour ce qui concerne les postes de direction. À cet égard, l'Inde souhaiterait avoir de plus amples informations concernant la représentation des femmes issues des pays en développement aux plus hauts niveaux de responsabilité.

Des progrès importants ont été faits pour renforcer la cohérence des activités du système des Nations Unies pour le développement et les capacités d'évaluation des programmes. L'Inde appuie l'évaluation systématique et régulière de l'exécution des programmes, notamment de l'impact des réformes sur les coûts de transaction et des difficultés à rendre compte des activités sur le terrain, ainsi que de l'action des pays bénéficiaires.

M^{me} SAPINHO PIRES (Cap-Vert) déclare que le système des Nations Unies doit harmoniser ses activités opérationnelles de manière à mieux répondre aux politiques et aux priorités des pays en développement, et doit pour ce faire renforcer la cohérence et les synergies en évitant les chevauchements. Le Cap-Vert appuie le processus de réforme en cours. Il est clair que le système a évolué et s'est adapté aux nouvelles attentes des pays en développement, mais il reste encore beaucoup à faire. Il est convaincu qu'une mise en œuvre plus cohérente de la stratégie «Unis dans l'action» permettra à l'ONU de respecter davantage les priorités nationales et d'avoir un impact plus important sur les autres partenaires de développement en vue d'atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement.

Le Cap-Vert a été le pays hôte du premier Bureau conjoint pour la mise en œuvre de l'examen triennal, qui vise principalement à prendre des mesures d'harmonisation et de simplification de nature à exécuter les programmes de manière plus intégrée et à réduire de manière considérable le fardeau administratif des organisations qui planifient et mènent les activités opérationnelles et de leurs partenaires. Dans l'ensemble, ce modèle de bureau a été jugé utile au développement puisqu'il assure une présence unifiée des fonds et des programmes sur le terrain. Les coûts de transaction et les frais administratifs peuvent être réduits, mais la hiérarchie de la prise de décisions doit être mieux définie. La question de l'obligation redditionnelle au sein

du système des Nations Unies doit être résolue de manière prioritaire en définissant de façon plus claire le rôle des organes régionaux par rapport au siège et en s'assurant que les changements effectués au niveau national se répercutent au niveau régional et au siège.

Il convient de rappeler que l'appropriation par les gouvernements nationaux de leurs stratégies de développement et le renforcement des capacités avec l'aide des partenaires de coopération sont les piliers d'un développement réussi des pays du Sud.

M. GRAISSE (Directeur exécutif adjoint principal du Programme alimentaire mondial – PAM) déclare que le mandat du PAM est double puisqu'il est aussi bien chargé d'intervenir en cas de crise humanitaire que dans le cadre du développement à long terme, et qu'il doit également s'occuper de la transition entre ces deux phases en tirant le meilleur parti des modestes ressources qui sont à sa disposition et en assurant une bonne coordination susceptible de simplifier l'exécution des programmes et de mieux cibler leurs résultats.

En 2006, le PAM a permis de nourrir près de 90 millions de personnes et plus des deux tiers de ces personnes étaient des femmes et des enfants. Ces actions d'urgence, de secours prolongé et de rétablissement portent sur les besoins immédiats tout en mettant l'accent sur les résultats à long terme en matière de développement; elles ont représenté 80 % des dépenses du Programme, qui se sont chiffrées à 3 milliards de dollars des États-Unis l'année dernière. Dans tous les domaines, les activités opérationnelles du PAM s'appuient sur des partenariats axés sur les résultats.

L'examen triennal de 2004 a permis de réaliser des progrès notables en mettant l'accent sur les liens qui existent entre les investissements dans le développement et le passage au développement et sur le rôle que jouent les équipes de dirigeants et les partenariats aux niveaux national et régional. S'agissant du prochain examen triennal pour la période 2008-2010, le PAM souhaite faire quelques observations: i) il est nécessaire de prendre acte des progrès qui ont été accomplis pour répondre aux besoins des pays et des régions et pour réduire l'ampleur de la faim et de la pauvreté dans le monde; ii) il serait utile de s'engager à garantir une plus grande prévisibilité et viabilité des contributions volontaires versées au titre des activités opérationnelles du système des Nations Unies pour le développement en mettant l'accent sur l'augmentation des ressources non affectées. Le PAM, comme de nombreux autres organismes des Nations Unies ne bénéficie pas de ce que l'on appelle les ressources de base; iii) le PAM reconnaît l'importance

des activités visant au renforcement des compétences, mais les recommandations faites dans ce sens ne doivent pas avoir pour effet de réduire l'importance du rôle de l'ONU dans l'assistance opérationnelle directe apportée aux populations vulnérables; iv) le PAM recommande d'engager les donateurs à appuyer davantage les mécanismes novateurs destinés à financer le passage de la phase des secours aux activités de développement; v) le PAM estime que les équipes de pays et les organismes des Nations Unies sont déjà confrontés à de nombreuses difficultés du fait de l'existence de deux processus parallèles visant à accroître la cohérence au niveau national – à savoir la méthode reposant sur les bureaux conjoints évoquée dans la résolution 59/250 de l'Assemblée générale, et les projets pilotes «Unis dans l'action» proposés par le Secrétaire général à la suite du rapport du Groupe de haut niveau sur la cohérence de l'action du système des Nations Unies. Il est essentiel que l'examen triennal à venir indique clairement comment ces deux processus peuvent aller de pair afin de parvenir à un consensus à ce sujet à l'Assemblée générale qui puisse servir d'orientation aux organismes et aux équipes de pays des Nations Unies.

b) Rapports des conseils d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement/Fonds des Nations Unies pour la population, du Fonds des Nations Unies pour l'enfance et du Programme alimentaire mondial (*suite*) (E/2006/34/Rev.1-E/ICEF/2006/5/Rev.1, E/2006/35, E/2007/5, E/2007/6-E/ICEF/2007/3, E/2007/14, E/2007/34(Part 1)-E/ICEF/2007/7 (Part 1), E/2007/34(Part 1)/Add.1-E/ICEF/2007/7(Part 1)/Add.1, E/2007/36, E/2007/L.11, DP/2007/16, DP/2007/40)

Le PRÉSIDENT appelle l'attention du Conseil sur le document E/2007/36, intitulé «Rapport du Conseil exécutif du Programme alimentaire mondial (PAM) sur ses première et deuxième sessions ordinaires et annuelles de 2006». Le premier chapitre de ce document contient des amendements qu'il est proposé d'apporter au règlement intérieur du PAM.

En l'absence d'objection, le Président considérera que le Conseil souhaite approuver les amendements qui sont proposés à ce règlement, tels qu'ils figurent dans le document E/2007/36, et en recommander l'approbation à l'Assemblée générale.

Il en est ainsi décidé.

Le Président déclare qu'en guise de conclusion, il souhaite revenir sur certains thèmes qui ont été évoqués durant les débats. Tout d'abord, tous les participants se sont accordés à dire que le système des Nations Unies a une contribution toute particulière à apporter dans le domaine du développement et bénéficie à cet égard de la confiance de ses partenaires aux niveaux mondial, régional et national. Deuxièmement, le principe de l'appropriation et de la maîtrise des projets par les pays doit demeurer au cœur de la coopération pour le développement au stade non seulement de la planification mais aussi de la mise en œuvre; et l'exécution des programmes au niveau national doit être privilégiée. Troisièmement, le renforcement des capacités a bénéficié à un large éventail d'institutions, y compris de la société civile et du secteur productif. Quatrièmement, la cohérence et l'efficacité du système des Nations Unies doivent être encore renforcées. À cet égard, il est nécessaire de mieux contrôler et évaluer les résultats, notamment l'impact des activités opérationnelles. Il faut donc renforcer les moyens d'évaluation indépendante au sein du système des Nations Unies et dans les pays bénéficiaires. Cinquièmement, la régionalisation devrait permettre d'atteindre les objectifs fixés de manière plus efficace. En effet, de nombreuses questions de développement ont un caractère transnational ou peuvent trouver leur solution grâce à la coopération intrarégionale. Sixièmement, le système des Nations Unies doit se donner davantage de moyens pour pouvoir appuyer la transition entre les opérations des secours, la reconstruction et le développement. Enfin, en ce qui concerne les ressources du système des Nations Unies, les fonds, les programmes et les institutions spécialisées ne pourront répondre aux besoins et aux priorités des pays en développement que s'ils disposent de ressources adéquates et prévisibles. Les ressources de base constituent toujours l'essentiel du système de financement, et les autres ressources doivent être envisagées davantage sur le long terme et être plus prévisibles pour permettre une plus grande souplesse et un meilleur ciblage des actions. Par ailleurs, les débats ont montré l'importance et l'impact de l'examen triennal, qui guide les activités du système des Nations Unies pour le développement et permet de mesurer les progrès qui ont été accomplis.

La séance est levée à 13 h 10.
